

Depuis, je me suis enquis, et j'ai appris qu'elles s'établiraient à Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Mercier. Je m'excuse auprès des deux honorables députés que mes observations antérieures auraient pu embarrasser.

L'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) a parlé particulièrement des clauses relatives à la propriété que renferme ce bill. J'ai cru comprendre qu'il n'avait aucune objection sérieuse à la limite de 10 p. 100 imposée à l'égard des parts que détient un non-résident, mais il croit qu'un total de 25 p. 100 en ce qui concerne tous les non-résidents constitue une mesure trop restrictive. Alors qu'il parlait, je me suis rappelé qu'il faisait partie d'un gouvernement qui, en 1957, a adopté une mesure législative autorisant les compagnies d'assurance-vie du Canada de se transformer en compagnie d'assurance mutuelle et d'éviter ainsi qu'aucune de leurs actions ne soit acquise par des non-résidents.

Je croyais, comme je l'ai indiqué au commencement de ma déclaration, que cela empêchait sans doute certaines des grandes sociétés canadiennes d'assurance de passer aux mains de non-résidents. Pour ma part, je favorise ce projet de loi pour cette raison. Je dois dire que je ne pensais pas à ce moment-là, et que je ne pense pas encore, que c'était aller assez loin. Cependant, j'espère que ce bill particulier comblera cette lacune.

L'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron), au cours des remarques spirituelles et sensées dont il a l'habitude, a dit qu'il approuvait le bill en principe, mais qu'il craignait qu'il serait difficile de le faire observer. Plusieurs autres orateurs ont aussi exprimé leurs craintes de voir ce bill créer des difficultés administratives. Je crois que l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) l'a comparé à Frankenstein, et a déclaré qu'il deviendrait une sorte de monstre administratif. Monsieur l'Orateur, le bill a pu être examiné par le public depuis plusieurs semaines et, bien que je respecte les craintes des honorables députés qui ont pris la parole à ce sujet, je suis également heureux du fait que les sociétés elles-mêmes, qui seront chargées de l'administration, n'ont pas jugé opportun de me prédire des difficultés particulières dans l'application de ces dispositions. En d'autres occasions, j'ai remarqué que, lorsque les administrateurs des compagnies craignent d'être impliqués dans des difficultés administratives, ils n'ont pas hésité à venir me le dire. Donc, l'absence d'observations dans ce cas-ci est plutôt de nature à me réjouir. J'ai l'impression que cela ira très bien et très facilement.

J'ai cru déceler un ton plaintif dans sa voix au moment où l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles exprimait son point de vue; il a déclaré qu'il ne croyait pas qu'un

grand nombre d'administrateurs de compagnies se retrouveraient derrière les barreaux comme résultat de cette mesure législative. J'espère que ces craintes ne se trouveront pas justifiées. Je n'aimerais pas penser que nos prisons puissent être remplies d'administrateurs de compagnies ou de qui que soit et, dans ce cas particulier, j'espère—et je crois que tous les honorables députés de cette Chambre le souhaitent également—que si ce bill est adopté par le Parlement, les administrateurs de compagnies et tous les autres obéiront à la loi. Ils verront à ce que les vœux du Parlement soient respectés et, en agissant de la sorte, ils éviteront toute possibilité que l'un d'eux puisse subir le sort évoqué par l'honorable député.

Si j'ai bonne mémoire, il a aussi mentionné la Société canadienne de développement et, si je le cite exactement, il a ajouté que l'on devrait parler tout bas en présence d'un mort. Je voudrais le rassurer sur ce point, car cet organisme n'est pas mort et j'espère qu'il va se révéler très actif de sorte que l'honorable député soit l'un des premiers à appuyer la mesure lorsqu'elle sera présentée à la Chambre.

M. Herridge: A-t-elle hiberné au cours de la saison froide?

L'hon. M. Gordon: Mon honorable ami, qui est mon voisin dans les appartements Roxborough, a demandé si ce projet hiberne. On doit dire, en toute justice, que le temps ne lui a pas été clément depuis quelques mois. J'ignore si je suis trop enthousiaste, mais je crois que le climat s'améliore et que nous pourrions en voir davantage dans un avenir assez rapproché. Il me semble que le ton adopté par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) pour louer cette mesure lors de sa présentation à la Chambre le 22 septembre dernier diffère de celui qu'il a pris ce soir. Je n'ai pas parcouru le hansard ces derniers jours, mais je pense qu'en cette occasion il avait manifesté beaucoup d'enthousiasme à l'égard du bill.

L'hon. M. Lambert: De certains aspects du bill.

L'hon. M. Gordon: Je fais cette observation parce que l'honorable représentant n'accueille pas toujours avec enthousiasme les mesures que présente le gouvernement actuel et qu'en cette occasion-là son ton et son attitude s'étaient amendés, semble-t-il. Tout ce qui me déçoit c'est que, à la réflexion, on peut-être après en avoir discuté avec certains de ses amis...

L'hon. M. Lambert: Non, après avoir étudié le bill.

L'hon. M. Gordon: Nous ne parlons à l'heure actuelle que du principe dont s'inspire le bill